

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSION MIXTE MARCHE DE DETAIL -
DESIGNATION DES MEMBRES**

LE SEPT AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
Mme MARTIN, M. LAIGLE,
Mme GUINET, M. EDOUARD, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, M. GOBINET, Mme SEHL,
Mme GUERIN, M. MARTINVALET, Mme PINHEIRO,
M. CALVIAC Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. FLEURY, Mme FRITIS
Mme HELT, M. PORTIER, Mme CAPBLANC,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAMARCHE	à	M. FLAMENT
M. JAMET	à	Mme HELT
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. BOISCO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALVIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10.04.2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2026.04.07 - DL2026 - 31 - DE

Publiée le 10.04.2026



Pour le Maire,
par délégation
Directrice Générale Adjointe des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/31 du 7 avril 2026

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSION MIXTE MARCHÉ DE DÉTAIL - DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 2121-21 et L 2121-33,

Considérant que le règlement intérieur du marché Cyrano du 26 octobre 2022, prévoit que le fonctionnement du marché de la ville de Sannois est soumis au contrôle d'une Commission mixte municipale, présidée par le Maire ou son Adjoint délégué comprenant, 5 membres élus du Conseil Municipal, 5 délégués élus par les marchands fréquentant les marchés, dont 1 représentant des commerçants non abonnés, chacun ayant son suppléant.

Considérant que la désignation des membres du Conseil municipal doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux.

Considérant qu'il est proposé une liste de 5 titulaires et 5 suppléants pour les élus du conseil municipal.

Considérant que l'unanimité des membres du Conseil Municipal a souhaité procéder au vote à main levée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Votes Contre : 0

Abstention(s) : 1

DECIDE :

Article 1^{er} : de désigner les membres titulaires et suppléants du Conseil Municipal au sein de la Commission Mixte du marché de détail dans le respect de la représentation proportionnelle :

5 titulaires

- FLEURY Lionel
- CHINI Ridha
- FLAMENT Nicolas
- HELT Liliane
- BOUCLY Mathieu

5 suppléants

- MARTINVALET Georges
- CALVIAC Gilles
- GUINET Sophie
- CAPBLANC Nathalie
- LASSOUED Samir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2026/31 du 7 avril 2026

Article 2 : de nommer les 3 délégués élus par les marchands fréquentant les marchés.

3 titulaires

- CROUZIE ROUSSEL Valérie
- PIE Pascal
- GAUTIER Christelle

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CALVIAC
Conseiller Municipal